



# L'OFFRE DE SERVICES DE LA CARSAT BFC

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Bourgogne-  
Franche-Comté

VOTRE INTERLOCUTEUR  
EN RÉGION POUR :

 l'assurance  
retraite

 l'Assurance  
Maladie  
RISQUES PROFESSIONNELS

 l'Assurance  
Maladie  
Agir ensemble, protéger chacun

# Vos interlocuteurs du jour

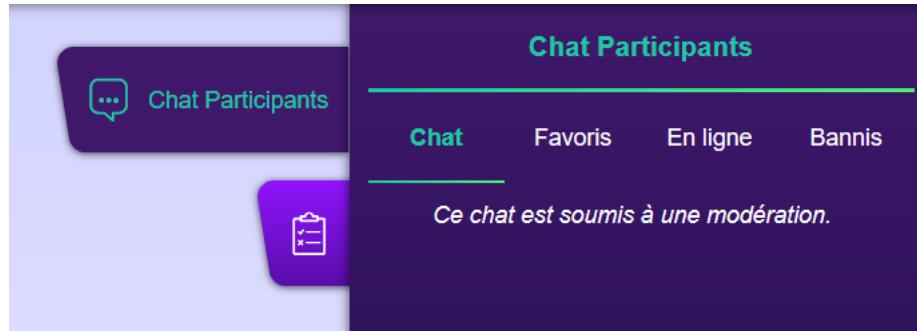
**Rénato Krizmanic,**  
ingénieur conseil

**Ombeline Souhait,**  
chargée de mission  
prévention de la désinsertion  
professionnelle

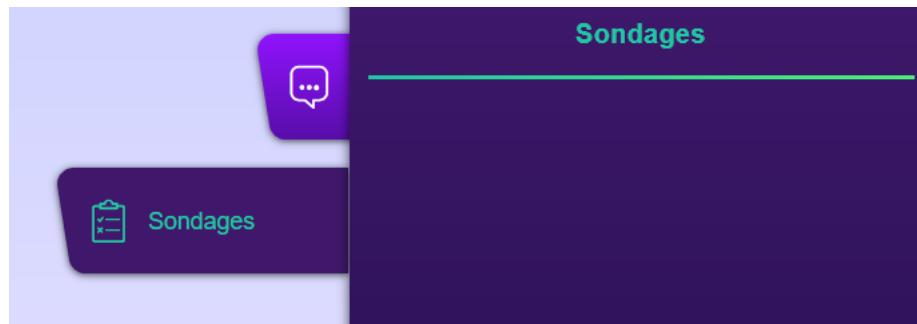
**Élise Desbois,**  
chargée de mission  
retraite

**Anaïs Molinet,**  
chargée de  
communication

# Présentation de Webikéo



Posez vos questions dans la partie dédiée



Répondez au sondage en fin de webinaire

Un replay sera disponible : le lien vous sera envoyé.  
La communication se fera sur nos sites internet et notre page LinkedIn.

# PRÉSENTATION DE LA CARSAT BFC

# LES MISSIONS DE LA CARSAT

La Carsat est un organisme de **Sécurité Sociale** en charge de **trois grandes missions** :

## RETRAITE

Préparer et payer la retraite  
des salariés du régime  
général et des indépendants

## RISQUES PROFESSIONNELS

Prévenir les risques pour  
améliorer les conditions de  
travail et notifier les taux  
AT/MP (tarification)

## ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS FRAGILISÉS

Prévenir la perte d'autonomie  
des retraités et  
l'accompagnement social des  
assurés en difficultés

La Carsat est un **interlocuteur privilégié** des salariés, des entreprises, des travailleurs indépendants tout au long de la vie professionnelle et au moment de la retraite.

# L'ORGANISATION AVEC LES CAISSES NATIONALES

La Carsat (Caisse d'assurance retraite et de santé au travail) est un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public, qui assure ses missions sous l'égide de deux caisses nationales :



La Cnav  
(Caisse nationale  
d'Assurance vieillesse)



La Cnam  
(Caisse nationale de  
l'Assurance Maladie)

# LA CARSAT BFC EN CHIFFRES (2024)

**918**  
collaborateurs

**704 372**  
retraités en BFC

**83 489**  
établissements actifs

**7,3 milliards d'€**  
de prestations  
retraite versées

**4,6 millions d'€**  
de prestations  
versées aux  
entreprises

**+ de 15 000**  
personnes  
accompagnées  
par le Service  
social



# LES RISQUES PROFESSIONNELS

**Carsat** Bourgogne-Franche-Comté  
Retraite & Santé au travail

VOTRE INTERLOCUTEUR  
EN RÉGION POUR :  
 l'Assurance  
Maladie  
RISQUES PROFESSIONNELS

# La branche AT/MP gère les risques professionnels

1 objectif : protéger les salariés, accompagner les entreprises et faire baisser la sinistralité

3 missions clés + la compensation

## Réparation

- Instruire les déclarations d'accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles.
- Indemniser les victimes.
- Reconnaître les maladies professionnelles et accompagner les victimes vers le retour à l'emploi.

## Tarification

- Calculer et notifier les taux de cotisations patronales qui incitent à la prévention.
- Le service Tarification gère notamment les comptes employeurs pour les entreprises qui cotisent selon leur sinistralité, leur taille ou leur secteur d'activité.

## Prévention

- Sensibiliser les employeurs pour une santé durable au travail.
- Le service Prévention accompagne les entreprises dans leurs démarches de prévention et de formation, avec des aides financières pour concrétiser leurs projets.

CPAM

Carsat

Carsat

# Une stratégie nationale, une action régionale

## Assurance Maladie – Risques professionnels :

- pilote la politique nationale de prévention et tarification des risques professionnels.

## Carsat BFC :

- décline cette politique au niveau régional,
- accompagne les entreprises,
- gère les aides financières et la tarification des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP).

**Assureur unique et obligatoire pour les accidents de travail et maladies professionnelles**

# Nos missions en tarification

- **Calculer et notifier les taux de cotisation AT/MP** aux employeurs de notre région,
- **Gérer les comptes employeurs**, les effectifs et les sinistres,
- **Objectifs** : assurer et responsabiliser les employeurs pour les risques professionnels Accidents de Travail/Maladies Professionnelles (AT/MP).
- Ce système assurantiel est un levier afin d'inciter les employeurs à maîtriser leurs risques professionnels.

# Accident de travail : impact sur le taux AT/MP

## Coûts directs

- Désorganisation du service et/ou réorganisation du travail
- Remplacement
- Dégradation de l'image auprès des clients
- Baisse de qualité
- Temps passé à la déclaration d'AT et de son analyse
- Dépenses médicales (médecin, pharmacie, IJ,...)

## Coûts indirects

- Temps passé à la gestion de l'accident (secours, enquête, ...)
- Perte de production
- Éventuels dégâts sur le matériel ou les locaux
- Heures supplémentaires pour rattraper un retard de production
- Embauche d'un remplaçant ou d'un intérimaire
- Réorganisation du travail
- Perte de clients si retards de livraison
- Image altérée de l'entreprise

# Obligations et préconisations

« Obligations en prévention : agir pour la sécurité, investir pour la performance »

**Obligation de l'employeur - Code du travail – Article L4121-1 :**  
l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

**Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels obligatoire (DUERP) dès l'embauche du premier salarié** ; mise à jour régulière (au moins une fois par an) et à chaque modification importante des conditions de travail.

# Obligations et préconisations

« Obligations en prévention : agir pour la sécurité, investir pour la performance »

**Formation des nouveaux embauchés** : formation sur les risques principaux dans l'entreprise et formation au poste de travail.

**Analyse de l'accidents du travail** : pour éviter qu'il ne se reproduise : Fiche d'analyse, Flash info AT, Brochure INRS ED 6481 « *Analyser les accidents du travail et agir pour leur prévention* » .

# Nos missions en prévention

- **Accompagner** les entreprises dans la mise en place d'un système de management de la santé et sécurité au travail sur sollicitation, ou accompagnement dans le cadre d'un de nos programmes de prévention national.
- **Mener une enquête à chaque accident du travail (AT) grave et mortel et à chaque accident de trajet mortel**
- **Inciter les entreprises** à mettre en œuvre des mesures de prévention efficaces et pérennes
- **Former et informer les entreprises**

# Nos aides financières disponibles

« Investir en prévention, c'est protéger les salariés et l'entreprise »

- **Subventions Prévention** : jusqu'à 25 000 € pour les entreprises de moins de 50 salariés, pouvant aller jusqu'à 70 % des investissements (équipements, formations, accompagnement).
- **Subvention Prévention des risques ergonomiques** : pour toutes tailles d'entreprise, afin de lutter contre les TMS, les postures pénibles et les vibrations – aide pouvant aller jusqu'à 70 % des investissements.
- **Contrats de Prévention** : pour les entreprises de moins de 200 salariés, avec un accompagnement personnalisé.

> Ensemble, faisons de la prévention un levier de performance durable !

# 3 points clés à retenir

## 4 missions en prévention

- Accompagner les entreprises
- Mener une enquête à la suite d'accidents graves ou mortels
- Inciter les entreprises
- Former et informer les entreprises

## 5 principaux points d'entrée

- Via un programme de prévention
- À la suite d'un AT grave ou mortel
- Pour le financement d'actions de prévention
- À la suite d'une sollicitation
- À l'initiative du préveneur

## Des outils à notre disposition

- Des démarches de prévention et des outils d'analyse et d'évaluation
- Des courriers (recommandation et injonction)
- Des aides financières
- Des formations
- De la documentation
- ...

# Le compte Entreprise sur net-entreprises.fr

« L'espace dédié pour gérer la tarification et la prévention »

## Pour vos clients :

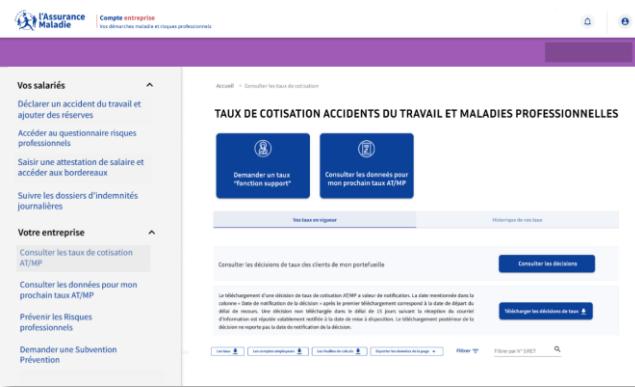
- Consultation de leur taux AT/MP et des sinistres récemment reconnus,
- Téléchargement de la notification du taux AT/MP
- Consultation du bilan et de l'attestation des indicateurs des risques professionnels
- Demande de Subvention Prévention
- Déclaration d'un accident du travail,
- Saisie d'une attestation de salaire et consulter des bordereaux d'indemnités journalières.

## Nouveautés 2025 :

- Tiers-déclarants
- Demande de taux FNSA
- Simulateur de taux AT/MP

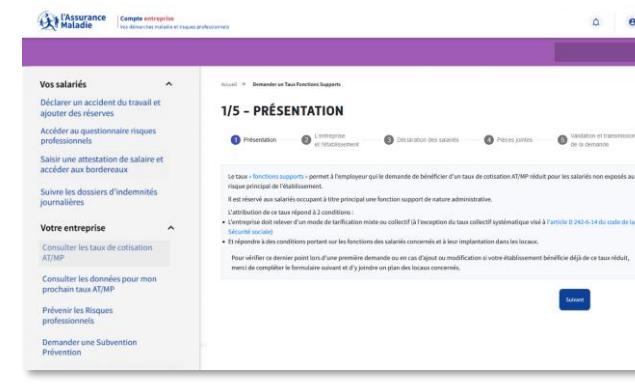
# Le compte Entreprise sur net-entreprises.fr

Accès des tiers-déclarants à la consultation des décisions de taux AT/MP de leurs clients



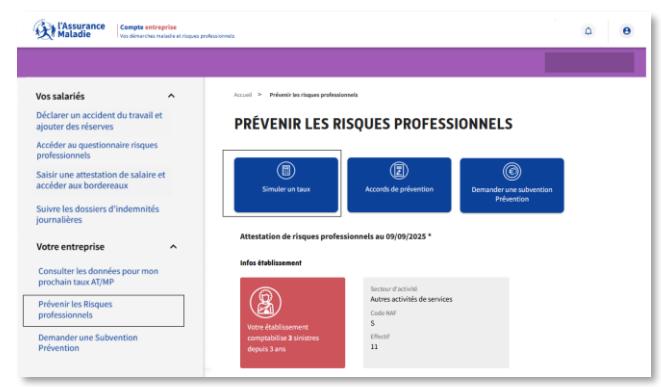
Accès des tiers-déclarants à la consultation des décisions de taux AT/MP de leurs clients

Dématérialisation de la demande de TFSNA



Dématérialisation de la demande de TFSNA

Simulateur de taux AT/MP



Simulateur de taux AT/MP

# Le compte Entreprise sur net-entreprises.fr

## Accès des tiers-déclarants à la consultation des décisions de taux AT/MP de leurs clients

- Cette évolution permettra aux cabinets d'expertise comptable et aux centres de gestion de télécharger directement via leur compte entreprise les notifications de taux de cotisation AT/MP de leurs clients.
- Deux fichiers Excel seront mis à disposition. Le premier listera les taux qui ont évolué par rapport à la période précédente. Le second regroupera tous les taux de leur portefeuille.

## Dématérialisation de la demande de TFSNA

- Avec ce téléservice, il sera possible de demander un taux fonctions supports de nature administrative (TFSNA) directement en ligne, en remplissant un formulaire et joignant les pièces justificatives.
- Ce service facilitera les démarches de demande qui étaient auparavant uniquement possible en papier et réduira les délais de traitement.

## Simulateur de taux AT/MP

- Ce service en ligne proposera aux employeurs de mesurer en quoi la baisse des sinistres au sein de leur(s) établissement(s) peut influer sur leur taux de cotisation AT/MP.
- Ce service s'inscrit dans un objectif de prévention, afin d'inciter les entreprises à mettre en place des actions pour réduire leur sinistralité.

# Compte professionnel de prévention (C2P)

**Objectif : permettre aux salariés exposés à des risques professionnels de bénéficier de droits compensatoires tout au long de leur carrière.**

## Fonctionnement :

- L'employeur déclare l'exposition des salariés via la Déclaration Sociale Nominative (DSN).
- Le salarié acquiert des points sur son compte C2P selon son niveau d'exposition.

## Utilisation des points :

- Formation / reconversion professionnelle,
- Réduction du temps de travail sans perte de salaire,
- Départ anticipé à la retraite (jusqu'à 2 ans avant l'âge légal).



# LE SERVICE SOCIAL

**Carsat**

Bourgogne-  
Franche-Comté

Retraite  
& Santé  
au travail



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

VOTRE INTERLOCUTEUR  
EN RÉGION POUR :

Service social

# Les missions du Service social de l'Assurance Maladie

Le Service social de l'Assurance Maladie est **spécialisé en santé**.

- Il accompagne les assurés du régime général (salariés et travailleurs indépendants)
- Confrontés à des problématiques de santé impactant les sphères familiales, professionnelles, sociales, budgétaires...

# Les missions du Service social de l'Assurance Maladie

*« Je suis en arrêt de travail et ma reprise m'inquiète. »*

*Je suis malade et j'ai besoin d'être accompagné dans cette situation difficile.*

## Le Service social :

- contribue à lever les freins sociaux, financiers, familiaux,
- remobilise les assurés autour d'un projet de vie (professionnel, social, familiale) compatible avec leur état de santé,
- accompagne les assurés à faire le deuil de leur métier,
- accompagne les assurés à rendre compatible leur activité professionnelle avec leur état de santé,
- met en place des actions de remobilisation le plus tôt possible.

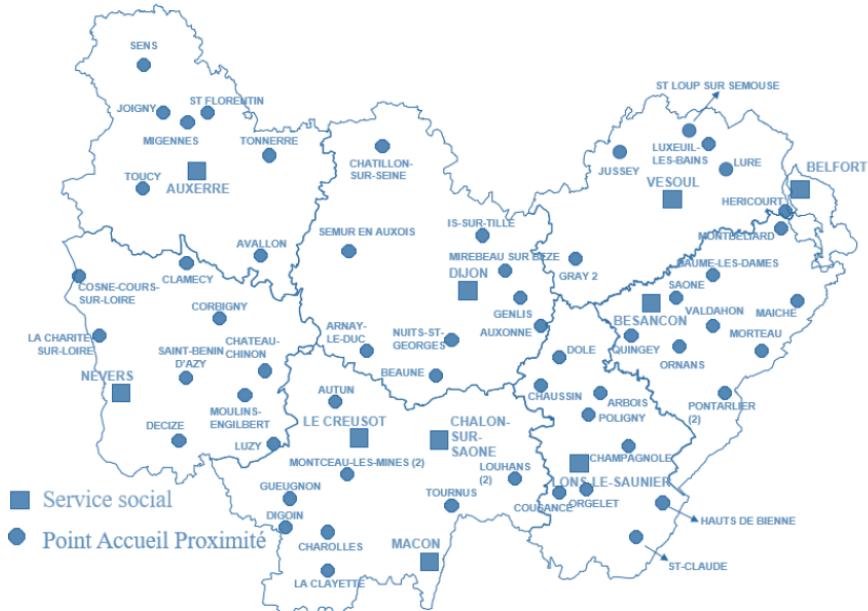
# Les missions du Service social de l'Assurance Maladie

- L'accompagnement peut être individuel et/ou collectif → évaluation globale, objectifs, plan d'action.
- Durant tout l'accompagnement, l'assistant de Service social coordonne les liens avec les partenaires en interne Assurance Maladie et en externe. Il est le référent de parcours.

**Plus tôt un assuré est repéré et pris en charge,  
plus le Service social va sécuriser son parcours.**

# Le maillage territorial du Service social et chiffres clés

Points d'accueil du service social au 31/12/2025



71 points d'accueil en région Bourgogne-Franche-Comté

- Plus de **15 000 bénéficiaires accompagnés** en individuel et / ou en collectif.
- **49 200 entretiens** réalisés (permanence, téléphone, visite à domicile, visioconférence).
- **56 actions collectives** mises en place en complément de l'accompagnement individuel.
- **370 travailleurs indépendants** accompagnés par le Service social.

# Dispositif HELP

Une aide coordonnée de la Sécurité sociale pour les travailleurs indépendants



la sécurité sociale

Travailleurs indépendants,  
vous rencontrez des  
difficultés de gestion  
ou personnelles ?



# HELP!

L'offre coordonnée de la Sécurité sociale  
pour accompagner les travailleurs indépendants en difficulté



ASSOCIATION FAMILIALES

Étude de vos droits aux prestations familiales, logement, RSA, prime d'activité...



l'Assurance Maladie

Accompagnement pour l'accès aux droits (Complémentaire santé solidaire, congé maternité/paternité, indemnités journalières...), aux soins, et pour le maintien dans l'emploi



Urssaf  
Assureurs de notre protection sociale

Mise en place de délais de paiement, modulation des cotisations, action sociale du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI) par des aides financières, par la prise en charge des cotisations...



l'assurance retraite

Information sur vos droits et accompagnement individualisé dans vos démarches retraite

Flashez ce QRCode pour contacter l'équipe HELP! de votre région



# Exemple : Antoine, travailleur indépendant accompagné par le Service social

Antoine 37 ans, en couple, 4 enfants à charge.

- Autoentrepreneur depuis 5 ans dans le domaine de la formation professionnelle. Pas de salariés.
- En arrêt maladie indemnisé depuis 6 mois lors du 1<sup>er</sup> entretien avec le Service social.
- Alternance entre temps partiels thérapeutiques et arrêts de travail à temps complets.



# Les aides financières de l'Assurance Maladie et de l'Urssaf

## Les aides financières de l'Assurance Maladie :

- **L'aide pour un accompagnement au maintien dans l'activité (AMA)**
- L'aide financière exceptionnelle aux invalides (AFE aux invalides)
- L'aide au répit du travailleur indépendant actif

## Les aides financières de l'Urssaf :

- **L'aide aux cotisants en difficulté (ACED)**
- **L'aide financière exceptionnelle des TI actifs (AFE)**
- L'accompagnement au départ à la retraite (ADR)
- Le fonds catastrophe et intempéries (FCI)

En 2024, les aides financières les plus sollicitées par le Service social de l'Assurance Maladie sont :

- l'aide pour un accompagnement au maintien de l'activité (AMA) : 17 demandes
- l'aide financière exceptionnelle (AFE) : 8 demandes
- l'aide aux cotisants en difficultés (ACED) : 3 demandes

# Comment contacter le service social de l'Assurance Maladie ?

- **36 46 dites « Service social »** (gratuit, temps d'attente court, Service social – mise en lien direct avec le Service social de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30),



- Via le **compte Ameli** des assurés en envoyant un message au Service social.

# Le site « maintien en emploi »

The screenshot shows the homepage of the Carsat Bourgogne-Franche-Comté website. The header features the Carsat logo with the text "Retraite & Santé au travail" and "Bourgogne - Franche-Comté". The top navigation bar includes "Podcasts", "Webinaires", and a search bar. The main title "ESPACE D'INFORMATION MAINTIEN EN EMPLOI" is prominently displayed, with the subtitle "VOUS INFORMER, VOUS ACCOMPAGNER" below it. Below the title, there are four buttons: "Assurés", "Entreprises", "Travailleurs indépendants", and "Vos contacts". The background image shows three people walking on a rocky path. A text overlay at the bottom left reads "Assurés salariés, travailleurs indépendants, entreprises,".

[www.maintienemploi.carsat-bfc.fr](http://www.maintienemploi.carsat-bfc.fr)



# RETRAITE

**Carsat** Retraite & Santé au travail  
Bourgogne - Franche-Comté

VOTRE INTERLOCUTEUR  
EN RÉGION POUR :

 l'assurance  
retraite

# REUNION D'INFORMATION RETRAITE

# **Vous souhaitez accompagner vos salariés séniors jusqu'à la retraite ?**

Un expert de la Carsat intervient directement dans votre entreprise pour animer une réunion d'information retraite

# Réunion d'information retraite

- Informer sur le système de retraite du régime général et des TI,
- Comprendre les démarches à effectuer tout au long de sa carrière,
- Savoir où trouver des réponses à ses questions sur le site internet,
- Présenter les services en ligne du site internet,
- Comprendre ses droits.



# Réunion d'information retraite : contenu d'une réunion

- Explication du relevé de carrière - des trimestres cotisés / assimilés,
- La retraite, à quel âge ?
- Partir avant l'âge légal (conditions),
- La retraite, quel montant ?
- Poursuivre son activité ? (retraite progressive, surcote, cumul emploi retraite),
- Les démarches (délais / site internet / RDV),
- La retraite de réversion,
- Le Service social de la Carsat.

# Réunion d'information retraite : conditions d'organisation

- Une salle à disposition + vidéoprojecteur,
- Participants de 55 ans et +, affiliés au régime général, en activité ou non,
- Groupe de 10 (minimum) à 20 – Durée environ 2h00,
- Signature de la convention Carsat (valable un an) pour officialiser le partenariat,
- Nous contacter via l'adresse mail :  
**[conseilentreprises@carsat-bfc.fr](mailto:conseilentreprises@carsat-bfc.fr)**



The banner is divided into two main sections. The left section is orange and contains text about accompanying seniors. The right section is blue and contains text about scanning a QR code for more details, a QR code itself, contact information, and the Carsat logo.

**Vous souhaitez accompagner vos salariés seniors jusqu'à la retraite ?**

Un **EXPERT RETRAITE** de la **Carsat** intervient directement dans votre entreprise pour animer une **RÉUNION D'INFORMATION RETRAITE**.

- Un service **GRATUIT**
- Un format **RAPIDE en 2 heures**

Scannez le QR code pour découvrir **notre offre en détail.**

QR code

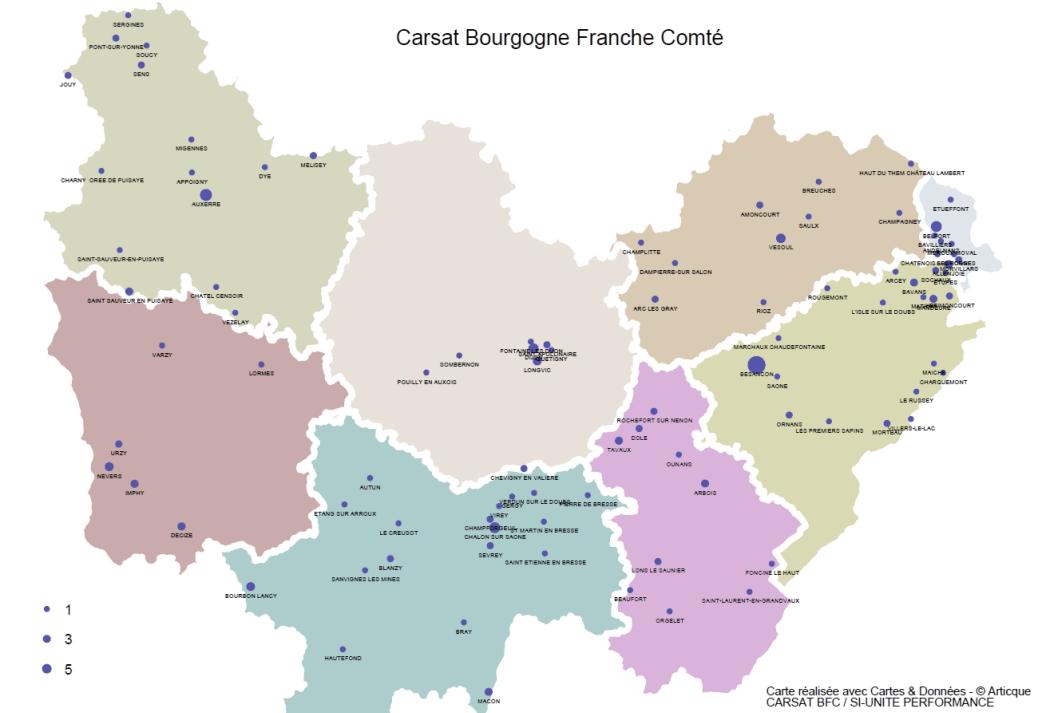
Contactez-nous dès maintenant pour convenir d'une date d'intervention :

 [conseilentreprises@carsat-bfc.fr](mailto:conseilentreprises@carsat-bfc.fr)

**Carsat** Retraite  
Bourgogne-Franche-Comté 

# Réunion d'information retraite : en entreprises et en France services

Département	Nombre d'interventions	Nombre de participants
21	20	260
25	51	732
39	17	232
58	14	206
70	18	239
71	32	525
89	27	400
90	15	226



**194** interventions sur tout le territoire  
**2820** salariés/actifs rencontrés

# Ils en parlent le mieux

« Nos salariés ont été ravis de cet échange et des informations recueillies. En vous remerciant pour l'organisation réussie. »

*La Caf*

« La présentation pédagogique et qualitative a été très appréciée par l'ensemble des agents. »

*Action Sociale des Finances*

« Le retour des salariés a été très positif, ils appréhendent moins le côté administratif des démarches à entreprendre. »

*Primedge*

# EN TANT QUE TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

# Cotisations et impact sur vos droits à la retraite

Les trimestres de retraite sont validés en fonction des revenus déclarés et à condition que les cotisations dues soient réglées au dernier jour du trimestre qui précède à date d'effet de la retraite.

Les cotisations non réglées ne génèrent ni trimestres, ni droits retraite.

# Le rachat Madelin

En tant que travailleur indépendant ou radié depuis moins d'un an, le rachat « Madelin » permet de compléter les années où le revenu est trop faible pour valider 4 trimestres (même si aucun trimestre n'est validé).

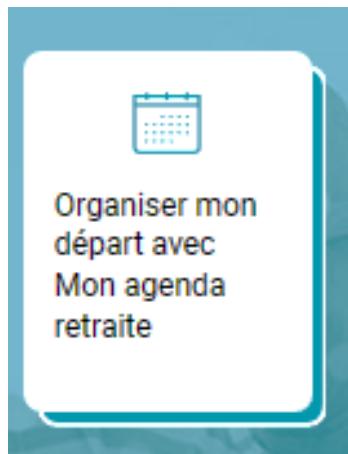
- Être à jour des cotisations vieillesse et invalidité-décès,
- Pour les 6 dernières années d'activité, dont le revenu définitif est connu, racheter la totalité des trimestres manquants par année,
- Sous réserve d'avoir exercé exclusivement une activité relevant de l'assurance vieillesse des travailleurs indépendants pour les années rachetables.

# Dois-je cesser mon activité d'indépendant ?

- Pas d'obligation de cessation pour les activités d'indépendants.
- La poursuite ou la reprise d'activité entre alors dans le dispositif de cumul emploi retraite.
- Cumul libéralisé (sans plafond) ou plafonné.

# MON AGENDA RETRAITE

Rendez-vous sur :  
[www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)



> Permet de recevoir les alertes personnalisées et pertinentes



# PRENDRE RENDEZ-VOUS

## > Prendre rendez-vous avec un conseiller retraite :

- Bouton : Prendre rendez-vous
- Modalités : téléphone, visio ou en agence



# VOS QUESTIONS ?

# Retrouvez toutes les informations en un clic !

## Pour les risques professionnels

- ameli.fr / entreprises (pour les aides financières)
- carsat-bfc.fr / entreprises (pour les outils)
- inrs.fr
- compteprofessionnelpr evenion.fr

## Pour le Service social

- [maintienemploi.carsat-bfc.fr](#)

## Pour la retraite

- Pour accompagner les TI au passage à la retraite : [carsat-bfc.fr](#) ;
- Pour prendre rendez-vous avec un conseiller retraite (tél, visio, physique) : [lassuranceretraite.fr](#)



# Carsat

## Bourgogne-Franche-Comté, votre interlocuteur.

**Carsat**  
Retraite  
& Santé  
au travail  
Bourgogne-  
Franche-Comté

VOTRE INTERLOCUTEUR  
EN RÉGION POUR :



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun